

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 26 février à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2015

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (pouvoir de Gérard PONS), GANE Isabelle, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (pouvoir de Patricia LOURADOUR), POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, PONS Gérard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique.

Présents 30 / Votants 32

N°17-2015 : ATEC : Convention d'adhésion et de par tenariat

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Conseil Général de la Haute-Vienne a créé le 16 février 2012 l'Agence Technique Départementale. Cette agence comprend trois volets indépendants :

- bâtiments et espaces publics ;
- voirie et infrastructures, application du barème de cotisation à l'ATESAT ;
- informatique (CID), la cotisation pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour 2014 était de 527,69 €. Pour 2015, ce montant pourrait être réévalué lors du Conseil d'Administration du Conseil Général.

Pour 2013 et 2014, le Conseil Communautaire avait voté d'adhérer uniquement au volet n° 3 : informatique (CID). Pour 2015, il vous est proposé d'adhérer dans les mêmes conditions.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'ADHERER uniquement au volet n°3 : informatique (CID) ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer tous les documents s'y rapportant ;**
- **D'INSCRIRE les crédits au Budget.**

Pour copie conforme :
Le 27 février 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE